

01/04/2025

Projet Associatif



a.m.a.r.

Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés

A.M.A.R. Association loi 1901—non assujettie à la T.V.A.

Siège social : 24 Rue Caussat 82000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 22 17 00 / Fax : 05 63 22 17 08 / Email : amar.accueil@gmail.com

Site : www.centreamar.org



LE MOT DU PRESIDENT

Depuis sa création (juin 1987), AMAR joue un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales et de droits des réfugié.e.s.

Fidèle à ses origines de valeurs humanistes et solidaires, AMAR avec ses principes d'indépendance, de démocratie, de respect mutuel et de cohésion défend les intérêts de toutes et tous les réfugié.e.s quels que soient leur pays d'origine, leur culture, leur religion !

La société évolue à tous les niveaux, local, national et international, pas forcément dans le bon sens pour nos frères et sœurs réfugié.e.s .

Merci aux salarié.e.s de AMAR qui agissent au quotidien pour répondre aux besoins des populations déracinées de leur pays contraintes à l'exil.

Merci aux salarié.e.s et bénévoles qui ont aidé à re écrire le projet stratégique de AMAR.

Avec ce projet stratégique, AMAR se donne un souffle nouveau pour obtenir que les politiques publiques soient basées sur l'accueil et la solidarité plutôt que sur le rejet et la peur de « l'autre ».

Ensemble, nous devons faire vivre ce projet !

Jean-Claude LACOMBE





HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Déclarée en préfecture du Tarn-et-Garonne le 17 juin 1987, l'Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés a pour objet à ce moment-là « d'aider les réfugiés titulaires du certificat délivré par l'OFPRA à s'insérer dans la vie française, de les accompagner dans leurs diverses démarches administratives et professionnelles ».

Les conseils d'administration et présidences successives ont assuré la permanence des buts définis dans les statuts de l'association, à savoir :

- La défense du droit d'asile tel qu'il est défini dans les conventions internationales en vigueur et notamment la convention de Genève du 28/07/1951.
- L'aide à l'insertion des réfugiés dans la vie française

En décembre 2008, lors d'une assemblée générale extraordinaire, l'objet de l'association a été modifié comme suit :

- L'aide à l'insertion des réfugiés et exilés dans la vie française

La création de cette structure est le fruit d'une réflexion menée par un groupe de professionnels et de réfugiés qui propose à « France Terre d'Asile », association mandatée par l'Etat pour la gestion de l'accueil des réfugiés, de créer un centre d'accueil en structure éclatée.

Leur expérience, comme travailleurs sociaux ou comme accueillis, avaient mis en exergue le fait que l'accueil en collectif constituait un frein à l'insertion et à l'apprentissage de la vie en France.

C'est une première sur le territoire français. AMAR devient, pour le Ministère des Affaires Sociales, un lieu d'expérimentation. Le choix du Tarn-et-Garonne repose notamment sur l'existence de liens qu'ont certaines personnes du groupe avec ce département, qui a besoin de main-d'œuvre saisonnière. En effet, c'est un département de production fruitière. Une convention est alors établie entre AMAR et la Chambre d'Agriculture, pour inciter les personnes accueillies, maîtrisant peu la langue française, à travailler comme saisonniers et ainsi acquérir des droits à la formation professionnelle- jusqu'en 1991 les demandeurs d'asile avaient droit au travail et à la formation professionnelle. De plus, les délais de traitement des demandes d'asile étant très longs, les personnes pouvaient apprendre la langue, travailler et se former pendant le temps d'instruction de leur dossier.

L'ouverture d'un CPH de 50 places en 1988 est une des premières missions de l'association, gérée par une équipe de salariés et d'administrateurs. Ils prennent en charge, aidés de bénévoles d'autres organismes, le parrainage des réfugiés, la sensibilisation des publics sur les notions du droit d'asile et des droits de l'Homme.

A partir de 1998, suite à l'évolution de la réglementation et la création des CADA, le CPH n'a plus que 33 places allouées aux bénéficiaires d'une protection internationale. A son ouverture, le CADA comptabilise 30 places à Montauban ; progressivement, sa capacité d'accueil augmente (144 places depuis le 1^{er} juillet 2017) et ses lieux d'implantation se diversifient : Montauban, Caussade (en 2007 puis transfert sur Montauban), Grisolles et Verdun-sur-Garonne.



a.m.a.r.

NOTRE IDENTITE ASSOCIATIVE

L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que la défense de leurs droits, constituent le socle de notre association.

Le militantisme et le professionnalisme de l'association nous permettent d'atteindre cet objectif et de faire vivre nos valeurs.

❖ **Une capacité d'indignation et d'interpellation :**

Les membres du CA, les salariés, chacun en fonction de sa place, participe à l'activité militante d'AMAR en accueillant les familles dignement, en respectant leurs droits, en les écoutant avec attention et bienveillance.

Le militantisme, à AMAR, c'est aussi ;

- agir pour obtenir des moyens à la hauteur de nos missions ;
- développer notre implication dans le département ;
- être en veille continue sur l'évolution du cadre légal, et alerter en cas d'atteinte au droit d'Asile et aux conditions d'accueil ;
- développer et entretenir un esprit critique sur les différentes orientations de la commande publique ;
- partager les connaissances, pour rendre visible les situations des personnes exilées, favoriser les échanges avec la population et développer le lien social et le « vivre ensemble ».

❖ **Une capacité d'initiative et d'expérimentation :**

Les membres de l'association, salariés comme administrateurs, font preuve d'esprit créatif et développent de nouvelles initiatives et expérimentations, au regard de l'évolution des besoins et du contexte.

Ces capacités d'analyse et d'anticipation sont essentielles au bon fonctionnement des structures et à leur développement. Elles permettent à l'association d'avoir une légitimité dans le champ de l'asile et de l'accueil des réfugiés, au-delà des strictes missions confiées par la tutelle.

❖ **Une gouvernance participative et coopérative :**

Le CA s'inscrit dans une démarche participative en donnant à tous, quelle que soit sa place, les moyens de débattre, de s'inscrire dans les décisions et de mettre en œuvre ses orientations.

Le renouvellement des membres du CA, la diversité de leurs profils et leur participation active, dynamise la vie de l'association. Cette richesse nourrit et accompagne le travail des salariés.

L'association accorde également une grande importance à la participation des résidents à la vie associative, qu'elle encourage à différents niveaux.

❖ **Une démarche partenariale et d'ouverture :**

L'association est ouverte sur son territoire. Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses orientations et favoriser l'insertion des personnes accompagnées. Elle a le souci de développer le partenariat, tant institutionnel (tutelle, Région, ARS) qu'associatif. Ce travail coopératif contribue à l'enrichissement des pratiques et permet de mieux répondre aux besoins en partageant et en mobilisant les ressources de chacun des acteurs.



a.m.a.r.

NOS VALEURS ET POSTURES ETHIQUES

« Des postures éthiques qui traduisent des valeurs humanistes »

Indépendante de toute entité à caractère politique, idéologique ou religieux, l'association se doit de **prendre en compte les singularités** de chaque personne ou famille accueillie.

L'association est basée sur le **respect des autres et la prise en considération des différences**.

A chaque étape, de l'accueil à la sortie des personnes, elle veille au **respect de leur dignité** dans une **approche bienveillante**. Elle a pour ambition de donner à chaque bénéficiaire les moyens de réussir sa vie, en lui permettant de mieux prendre en compte et mieux maîtriser sa propre situation et son environnement.

Elle aide ces personnes à aller puiser dans leurs ressources propres et les soutient dans leurs démarches et projets de vie. L'association vise **l'autonomie des personnes** dans leur nouvel environnement et ses codes culturels. L'équipe se doit d'informer au mieux les résidents de leurs Droits et Devoirs afin de les sensibiliser à nos **principes démocratiques** et leur permettre d'exercer pleinement leur **citoyenneté**.

Notre **axe de travail majeur** est d'une part de susciter la **participation des résidents aux activités proposées par l'association**, d'autre part de **valoriser leurs compétences lors de la mise en œuvre de ces activités**. Le CA et l'équipe de salariés s'inscrivent dans une démarche qui vise à favoriser les interactions entre l'association et les résidents, dans les différents projets en cours et à venir.

Le CA œuvre pour la **défense des salariés** et veille à l'application d'un **travail social de qualité**. Les salariés s'engagent, eux, à mettre en œuvre leur **professionnalisme** dans un souci d'excellence, en adéquation avec les valeurs fondatrices et militantes de l'association.

La vie associative repose sur 3 règles éthiques fondamentales :

❖ **Confidentialité :**

Chaque intervenant, bénévole ou salarié, s'engage sur un principe de confidentialité des informations collectées dans le cadre de ses missions et à n'en diffuser le contenu qu'aux autres intervenants salariés impliqués dans le traitement du dossier.

❖ **Engagement :**

L'acceptation préalable, par chacun, des valeurs et objectifs de l'association ainsi que l'exigence de professionnalisme valent confiance mutuelle des salariés et des membres actifs de l'association.

❖ **Coopération :**

Chaque salarié et membre actif de l'association s'engage à partager et à transmettre le fruit de son travail et de son expérience, dans l'objectif de servir au mieux les missions de l'association en faveur des personnes accueillies.

Le Droit d'asile est fermement défendu par l'association, qui milite depuis toujours pour ce droit. Dans cette lutte, chaque acteur est encouragé à faire état de son **esprit critique et de ses capacités d'indignation, moteur du travail collectif.**

Cette **fibre militante** est palpable. Concrètement, qu'il soit salarié ou bénévole, le travail de chacun alimente cette posture.



NOS ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1- La défense du droit d'asile

Une des priorités de l'AMAR est la défense du droit d'asile tel que défini dans les conventions internationales en vigueur, notamment la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

Ce droit est aujourd'hui de plus en plus attaqué, tant sur le plan local que national et international.

Nous devons redoubler de vigilance et d'effort pour, d'une part, porter à la connaissance du plus grand nombre les réalités juridiques et politiques et, d'autre part, développer les initiatives culturelles et les rencontres vectrices de compréhension et d'engagement. Cela afin d'assurer un meilleur accueil et de favoriser le vivre ensemble.

La défense du droit d'asile dirigera notre plaidoyer, en s'appuyant sur le partenariat et la coopération d'acteurs.

2- Développer et innover pour apporter des réponses aux besoins, selon nos valeurs et selon 3 axes : le logement, la santé et l'insertion professionnelle.

a- le logement

La problématique actuelle oblige à l'innovation en matière de modalités de logement. Il est nécessaire de prendre en compte quelques paramètres indispensables.

- Pour cela il faut réfléchir aux différentes solutions immobilières afin de faciliter l'accès au logement (investissement foncier, pension de famille, IML...)
- Il faut tenir compte de la localisation géographique des logements au regard de la spécificité rurale du département avec la nécessité de disposer de transports en commun accessibles.
- Il faut favoriser des modalités de logements multiculturels, multigénérationnels, permettant la mixité.

b- la santé

- Consolider l'offre de soins adaptée aux besoins spécifiques des publics (traumatismes liés aux parcours de migration, interculturalité...)
- Réfléchir à la création d'un espace de santé accueillant une offre multidisciplinaire (santé mentale, somatique et préventive), dédié aux demandeurs d'asile et aux BPI (bénéficiaires de la protection internationale) du territoire,

c- l'insertion professionnelle

Les préalables à l'insertion professionnelle sont la levée des freins endogènes et exogènes (problèmes de santé liés à l'exil, de la barrière de la langue, difficultés à se déplacer, besoins de formation...)

3- Favoriser le partenariat et la complémentarité d'acteurs.

Dans un contexte de dégradation continue, tant des conditions d'accueil et de prise en charge du public que des moyens alloués aux acteurs de terrain, l'AMAR réaffirme le choix de s'appuyer sur la force du collectif, la complémentarité des compétences et l'enrichissement mutuel. En vue de répondre aux enjeux et chantiers importants d'actualité et de rompre l'isolement, la coalition de causes communes est primordiale et se décline en 3 axes :

- Renforcer le partenariat établi autour de l'accompagnement des personnes accueillies, sur des problématiques identifiées (santé, solidarité, logement, transports...) dans chaque commune du département d'intervention de l'association.
- Entretenir l'implication de l'association au sein des réseaux associatifs locaux et nationaux, pour maintenir le partage d'information, d'expérience et une force politique commune.

- Favoriser les échanges et les interactions pour mener à bien de nombreux projets collectifs sur le territoire.

4- Assurer la pérennité de l'association et lui donner un nouveau souffle.

- L'investissement foncier permettrait de lui donner une meilleure assise financière et de répondre à la problématique de l'accès au logement donc à l'intégration des réfugiés.
- Identifier et proposer de nouvelles prestations permettant le développement et le rayonnement de l'association en lien avec la reconnaissance des salariés (du travail des salarié.e.s). Développer l'offre de formation et les projets culturels portés par l'AMAR.
- Accompagner les professionnels dans les nouveaux projets de l'association et permettre leur évolution.

5- Développer et favoriser l'engagement des parties prenantes dans des projets collectifs

Le CA souhaite que chacun (salarié.e, bénévole, usager, partenaire) puisse contribuer à faire société. Pour vivre ensemble, nous voulons partager des espaces et du temps de rencontres interculturelles.

A cette fin, l'association réaffirme son intention de :

- structurer et renforcer le bénévolat au sein de la vie associative.
- rester garant, dans la lignée des principes démocratiques qui définissent notre position, de la pleine et entière participation des personnes hébergées au sein de cette dernière.
- Dynamiser et diversifier les rencontres à l'intérieur, comme à l'extérieur de l'association.



a.m.a.r.

Centre d'accueil pour les Demandeurs d'Asile

CHIFFRES CLES

- 37 ans d'accueil de réfugiés et exilés au sein de différents dispositifs : CADA, CPH, HUDA, plateforme d'accueil, centre de documentation, formation linguistique, accompagnement vieux migrants, etc.
- Un CADA de 185 places, réparties sur 4 communes du département
- Un CPH de 42 places sur la Ville de Montauban
- Un hébergement en diffus sur 55 appartements
- Une consultation de psychologie interculturelle, des ateliers d'ostéopathie
- Une équipe pluridisciplinaire de 22 salariés
- Un conseil d'administration de 12 personnes

Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés

A.M.A.R. Association loi 1901—non assujettie à la T.V.A.

Siège social : 24 Rue Caussat 82000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 22 17 00 / Fax : 05 63 22 17 08 / Email : amar.accueil@gmail.com

Site : www.centreamar.org

